



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuités liquidables

Question écrite n° 41419

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le problème posé par la retraite des bénéficiaires du RMI. Les périodes afférentes au versement du RMI ne sont pas comptabilisées au moment de la retraite, ce qui pénalise très lourdement les personnes intéressées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des dispositions réglementaires ne pourraient être prises en prenant en compte les trimestres de versement de cette allocation.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41419

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3960